

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame BISAUTA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Création et exploitation d'un réseau de chaleur – Convention tripartite Dalkia/SVD41, Habitat Sud Atlantic et Ville de Bayonne pour la mise à disposition d'installations.

Par délibération du 12 décembre 2013, le conseil municipal a retenu le groupement Dalkia/SVD41 comme délégataire de service public, en charge de la création et de l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique sur le quartier des Hauts de Bayonne.

Depuis, les nombreuses démarches administratives, financières et règlementaires nécessaires ont été conduites. Il reste au délégataire à obtenir le permis de construire de la chaufferie bois-énergie en début d'année prochaine pour que les travaux puissent être lancés et les premiers immeubles raccordés pour l'hiver 2016-2017.

Les études de détails conduites par la société Dalkia l'ont amenée à imaginer que les chaudières, propriété de Habitat Sud Atlantic (HSA) et installées dans les chaufferies des

résidences Breuer pouvaient constituer un appoint intéressant au réseau de chaleur, permettant de le secourir en cas de panne de la chaudière biomasse principale. Il est donc envisagé que celles-ci deviennent partie intégrante du réseau pour l'alimentation de secours en énergie calorifique des quelque 1 100 appartements et locaux des résidences Breuer.

Ce faisant, il s'agit d'un complément significatif au réseau de chaleur, propriété de la Ville de Bayonne, pour lequel la Ville se doit de donner son accord.

HSA et Dalkia proposent donc à la Ville de Bayonne une convention tripartite mettant à disposition du second les chaudières du premier pour la durée de la police d'abonnement de HSA au réseau de chaleur. L'entretien et l'exploitation en seront assurés par Dalkia ; elles retourneront à HSA en fin de contrat.

Il est demandé au conseil municipal de valider les termes de la convention correspondante ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

M. Nogues vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.